

A TOUS CARREAUX
123, Avenue Joseph Marie Jacquard
38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN
SARL AU CAPITAL DE : 5 000,00 €
RCS VIENNE : 751 066 838

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE

LES SOUSSIGNES :

Ci-après dénommé : Le Cédant

D'une part,

M. YASAR Metin
Née le 22/11/1983 à AKDAGMADENI (58) de nationalité Française
Demeurant : 14, Chemin des Alouettes – 38110 CESSIEU

ET

Ci-après dénommé : Le Cessionnaire

D'autre part,

M. VENTER Cristian, Armando
Né le 12/10/2001 à BUFTEA (ROUMANIE) de nationalité Roumaine
Demeurant : 1, Rue Henri Clausse, 93000 BOBIGNY

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT

La société à responsabilité limitée A TOUS CARREAUX
A été constitué par acte sous seing privés en date du 20/04/2012
Les statuts ont été déposés en double exemplaire Greffe du Tribunal de Commerce de VIENNE.
Sous le numéro RCS VIENNE : 751 066 838
Le siège a été fixé au 123, Avenue Joseph Marie Jacquard – 38110 – SAINT JEAN DE SOUDAIN

Le capital Social d'un montant de 5 000.00€
A été constitué par les apports suivant

M. YASAR Metin 500 PARTS SOCIALES, numérotées de 001 à 500

TOTAL DES PART SOCIALES

500 PARTS SOCIALES

ORIGINE DE PROPRIETE CESSION DE PRIX

M. YASAR Metin, cède et transporte, sous les garanties de fait et de droit à M. VENTER Cristian, Armando qui accepte 500 parts de 10.00 € chacune, numérotées de 001 à 500 dans la société A TOUS CARREAUX, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés. La présente cession est consentie et acceptée en moyennant le prix de 1.00 € (UN Euro) pour la totalité des parts sociales que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont lui donne ici bonne et valable quittance.

PROPRIETE DE JOUISSANCE

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter de ce jour et seront subrogés dans tout droits et obligations attachées aux dites parts, en vertu des statuts de la société, et de la loi.

Le cessionnaire aura notamment droit à toute répartition des bénéfices ou des réserves qui pourraient être effectué au titre du dernier bilan social dont les comptes ne sont pas approuvés à ce jour.

Après avoir pris connaissance des pièces comptables, le cessionnaire accepte l'actif et le passif de la société depuis la date de création.

AUTORISATION DE CESSION

Au présent sont présents :

M. YASAR Metin

M. VENTER Cristian, Armando

Agissant en qualité de coassociés dans ladite société, lesquels après avoir pris connaissance de la cession qui précède déclarent l'agréer.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties comme suit :

M. VENTER Cristian, Armando

500 PARTS SOCIALES, numérotées de 001 à 500

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

EN SIX EXEMPLAIRES SUR DEUX PAGES

Fait à SAINT JEAN DE SOUDAIN, Le 30/06/2025

M. YASAR Metin



M. VENTER Cristian, Armando



Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
BOBIGNY

Le 01/07/2025 Dossier 2025 00001775, référence 9304P61 2025 A 00478

Enregistrement : 25 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Vingt-cinq Euros

Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Jocelyne LAURENT
Agent Administratif
des Finances Publiques